



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022-DCM-114

Rapporteur : M. Jacques GUILLERMOZ

OBJET : Arrêt du projet de zonage Assainissement

Président : Monsieur Jean-Yves RAVIER

Secrétaires de séance : Madame Perrine DELLON et Monsieur Grégory SOURD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents à la délibération : 28

Membres présents :

RAVIER Jean-Yves, BARTHELET Thomas,
PERRIN Anne, GAFFIOT Thierry,
GOUGEON Emilie, ALARY Sylvain,
BOURGEOIS Willy, FATON Nelly,
GUILLERMOZ Jacques, DELLON Perrine,
BORCARD Claude, JAILLET Antoine,
MAILLARD Marie-Pierre, BOTTAGISI
Jeanne, COLIN Valentine, VISI Geoffrey,

CHAMBIER Mathilde, VALLINO Thierry,
THIRIET Jean-Philippe, CHANGARNIER
Claude, BOIS Christophe, OLBINSKI
Sophie, SOURD Grégory, MINAUD Emily,
HUELIN Jean-Philippe, CHAMBARET
Agnès, CLERC Catherine,
GRANDCLEMENT-CHAFFY Anne

Membres absents excusés :

PARAISO Nicole donne procuration à MAILLARD Marie-Pierre, RAMEAU Jean-Philippe
donne procuration à GUILLERMOZ Jacques, GOUX Bastien donne procuration à FATON
Nelly
BOMELET-OMOKOMY Aurélie, CABANAS Hassiba

Etant constaté en outre :

L'arrivée de :

Le départ de :

Convoqué le : 22 novembre 2022

Affiché le : 2 décembre 2022

**Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 30 NOV. 2022**

Par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022, la Commune a lancé l'élaboration d'un plan de zonage Assainissement. Ce plan de zonage Assainissement doit être réalisé pour définir le type d'assainissement (autonome ou collectif) à retenir en fonction des projets envisagés, de la topographie des lieux et de la desserte des secteurs et des quartiers (obligation fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-10).

Ce document est exigé dans les dossiers de demandes de subvention, notamment auprès de l'Agence de l'Eau.

Le projet de zonage d'Assainissement du territoire de Lons-le-Saunier a été dressé par le bureau d'étude Initiative Aménagement et Développement (IAD).

Au vu des différentes hypothèses et comparaisons, la Commune de Lons-le-Saunier a choisi de classer l'ensemble des terrains urbanisés et urbanisables en zone d'Assainissement collectif, sauf un logement difficilement raccordable (parcelles RD 1083E1).

La carte de zonage de l'assainissement, jointe au présent rapport, reprend ces conclusions :

- **Une zone d'assainissement collectif** où la commune de Lons-le-Saunier sera tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- **Une zone relevant de l'assainissement non collectif** où ECLA sera tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

Le projet de zonage Assainissement de la Commune a été transmis le 15 septembre à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne Franche-Comté (MRAE). La MRAE a répondu le 14 novembre 2022 que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale (cf. avis ci-joint).

L'enquête publique, d'une durée minimum de 15 jours, pourra se tenir dès début décembre. Un Commissaire Enquêteur a, d'ores et déjà, été désigné par le Tribunal Administratif de Besançon.

Ensuite, à l'issue des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **VALIDE** tous les documents relatifs au projet de zonage Assainissement de la Commune de Lons-le-Saunier,

- **ARRÊTE** le projet de zonage Assainissement, tel que présenté dans le dossier joint,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le projet de zonage Assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire



Jean-Yves RAVIER



Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

Trésorerie Principale
Finances
Direction Générale
Urbanisme
MRAE

Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services,



Patrick MICHE